



DIRECTION
DES AFFAIRES CIVILES ET DU SCEAU

PÔLE D'ÉVALUATION
DE LA JUSTICE CIVILE

STATISTIQUE SUR LA PROFESSION D'AVOCAT

Situation au 1^{er} janvier 2017



Août 2017 - Caroline MOREAU -

STATISTIQUE SUR LA PROFESSION D'AVOCAT

Situation au 1^{er} janvier 2017

TABLE DES MATIERES

RESUME DES PRINCIPAUX RESULTATS	3
AVERTISSEMENT	5
1. NOMBRE D'AVOCATS AU 1^{er} JANVIER 2017	10
1.1 Les avocats inscrits au barreau.....	10
1.2 Nombre d'avocats pour 100 000 habitants.....	11
1.3 Proportion de femmes.....	13
1.4 Les avocats : une population plus jeune que les autres professions judiciaires et juridiques réglementées	16
1.5 Evolution 2007-2017 du nombre d'avocats.....	17
1.6 Les avocats honoraires.....	19
2. LES MODES D'EXERCICE	20
3. LES GROUPEMENTS D'EXERCICE	27
4. LES SOCIETES DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DE PROFESSION LIBERALE	30
5. LES MENTIONS DE SPECIALISATION	31
6. LES AVOCATS ETRANGERS	33
6.1 La répartition géographique des avocats étrangers.....	33
6.2 Nationalité des avocats étrangers exerçant dans des barreaux français.	34
6.3 Exercice de la profession d'avocat par les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne selon qu'ils exercent sous le titre français d'avocat ou leur titre d'origine.....	37
7. LES AVOCATS INSCRITS A UN BARREAU ETRANGER	37
8. LES BUREAUX SECONDAIRES	39
<i>ANNEXE 1 : Tableaux statistiques</i>	40
<i>ANNEXE 2 : Source statistique</i>	100
<i>ANNEXE 3 : Questionnaire 2017</i>	102

RESUME DES PRINCIPAUX RESULTATS

□ **NOMBRE D'AVOCATS**

Au 1^{er} janvier 2017, **65 480** avocats ont été recensés sur l'ensemble du territoire national contre 47 765 dix ans plus tôt (+37%). Avec 27 461 avocats, le barreau de Paris concentre à lui seul 42% de l'effectif total.

La profession d'avocat poursuit sa féminisation. En 2009, la proportion de femmes dépasse pour la première fois celle des hommes. Elle atteint en 2017, 55,4% contre 49,4% dix ans auparavant.

□ **LES MODES D'EXERCICE**

En 2017, plus d'un tiers des avocats exercent à titre individuel (36%). 59% se partagent de manière égale entre ceux exerçant en qualité d'associé et ceux exerçant en qualité de collaborateur. Les salariés représentent 5%.

Le profil du barreau de Paris est différent puisque la majorité des avocats exercent en qualité de collaborateurs (40%). Dans les autres barreaux, cette proportion n'atteint que 21,7% en moyenne.

□ **LES GROUPEMENTS D'EXERCICE**

Au 1^{er} janvier 2017, on compte 8 861 groupements d'exercice, contre 5 417 en 2007. Les sociétés d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL, y compris SELEURL) arrivent en première position avec 52,8% des groupements, suivies par les sociétés civiles professionnelles (SCP) – 25,3% - et les associations – 13,8% -.

Cette répartition s'est beaucoup modifiée au cours de la dernière décennie. Le nombre de SELARL a été multiplié par 1,9 étant passé de 1 978 à 3 736 entre les années 2007 et 2017, tandis que celui des SCP est resté stable – autour de 2 300.

□ **LES MENTIONS DE SPECIALISATION**

L'arrêté du 28 décembre 2011 a fixé la nouvelle liste des mentions de spécialisation en usage dans la profession d'avocat.

Au 1^{er} janvier 2017, 8 209 mentions de spécialisation ont été recensées au niveau national. Plus de la moitié des mentions sont concentrées sur cinq mentions. Le droit du travail arrive en première position, représentant 17,4% des mentions, suivi du droit fiscal et douanier (11,2%), du droit des sociétés (9,7%), du droit de la sécurité sociale (9%) et enfin du droit de la famille et des personnes (8,9%).

□ **LES AVOCATS ETRANGERS**

Au 1^{er} janvier 2017, 2 232 avocats étrangers sont inscrits au tableau de soixante-cinq barreaux, dont plus des trois-quarts à celui de Paris (1 712). Avec 3,6% des avocats étrangers le barreau des Hauts de Seine arrive en seconde position (80).

Parmi les 2 232 avocats étrangers recensés en 2017, 1 125 sont originaires d'un pays de l'Union européenne (50,4%), pour la plus grande part d'Allemagne (10%) et du Royaume-Uni (8,7%). Hors Union européenne, les avocats sont principalement originaires d'un pays d'Afrique (28%) et d'Amérique du Nord (8,3%).

□ **LES AVOCATS INSCRITS A UN BARREAU ETRANGER**

Au 1^{er} janvier 2017, 2 636 avocats sont inscrits à la fois à un barreau français et à un barreau étranger. La quasi-totalité d'entre eux sont inscrits au barreau de Paris (95%).

□ **LES BUREAUX SECONDAIRES**

Le nombre de bureaux secondaires ouverts dans le ressort des barreaux par des avocats non inscrits à ces barreaux a augmenté de 39% entre 2007 et 2017, passant de 876 à 1 221.

AVERTISSEMENT

Le questionnaire du barreau de la Guyane ayant été transmis tardivement en 2017, les statistiques 2016 ont été reprises.

Pour toutes les données d'évolution, les statistiques des barreaux supprimés ont été agrégées à celles de leur barreau de rattachement.

En 2015, les statistiques des barreaux de Saumur, Tulle et Saint-Gaudens ont été réintégrées, suite à la réouverture de ces juridictions, au 1^{er} septembre 2014.

Le nom des barreaux retenu dans les tableaux statistiques de cette étude est celui validé par le CNB dans le cadre de la communication électronique.

Liste de correspondance de noms des barreaux

Barreau avant réforme (jusqu'en 2010)	Barreau après réforme (de 2011 à 2013)	Barreau de rattachement	Barreau à partir de 2014	Réouverture en septembre 2014
<i>ABBEVILLE</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	<i>AMIENS</i>		
AGEN	AGEN			
AIX-en-PROVENCE	AIX-en-PROVENCE			
AJACCIO	AJACCIO			
ALBERTVILLE	ALBERTVILLE			
ALBI	ALBI			
ALENCON	ALENCON			
ALES	ALES			
AMIENS	AMIENS			
ANGERS	ANGERS			
ANGOULEME	CHARENTE			
ANNECY	ANNECY			
ARGENTAN	ARGENTAN			
ARRAS	ARRAS			
AUCH	AUCH		GERS	
AURILLAC	AURILLAC			
AUXERRE	AUXERRE			
AVESNES-sur-HELPE	AVESNES-sur-HELPE			
AVIGNON	AVIGNON			
<i>AVRANCHES</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	<i>COUTANCES</i>		
BASSE-TERRE	GADELOUPE			
BASTIA	BASTIA			
BAYONNE	BAYONNE			
BEAUVAIS	BEAUVAIS			
BELFORT	BELFORT			
<i>BELLEY</i>	<i>Supprimé à compter du 1/10/2009</i>	<i>AIN</i>		
BERGERAC	BERGERAC			
<i>BERNAY</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	<i>EVREUX</i>		
BESANCON	BESANCON			
BETHUNE	BETHUNE			

Barreau avant réforme (jusqu'en 2010)	Barreau après réforme (de 2011 à 2013)	Barreau de rattachement	Barreau à partir de 2014	Réouverture en septembre 2014
EVREUX	EURE		EVREUX	
EVRY	ESSONNE			
FOIX	FOIX		ARIEGE	
FONTAINEBLEAU	FONTAINEBLEAU			
FORT-de-FRANCE	FORT-de-FRANCE		MARTINIQUE	
GAP	HAUTES-ALPES			
GRASSE	GRASSE			
GRENOBLE	GRENOBLE			
GUERET	CREUSE			
<i>GUINGAMP</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	<i>SAINT-BRIEUC</i>		
<i>HAZEBROUCK</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	<i>DUNKERQUE</i>		
LA ROCHELLE	LA ROCHELLE - ROCHEFORT		LA ROCHELLE	
LA ROCHE-sur-YON	LA ROCHE-SUR-YON			
LAON	LAON			
LAVAL	LAVAL			
LE HAVRE	LE HAVRE			
LE MANS	LE MANS			
LE PUY-en-VELAY	LE PUY-en-VELAY		HAUTE LOIRE	
LES SABLES-d'OLONNE	LES SABLES- D'OLONNE			
LIBOURNE	LIBOURNE			
LILLE	LILLE			
LIMOGES	LIMOGES			
LISIEUX	LISIEUX			
LONS-le-SAUNIER	JURA			
LORIENT	LORIENT			
<i>LURE</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	<i>HAUTE-SAONE</i>		
LYON	LYON			
MACON	MACON		MACON- CHAROLLES	
<i>MARMANDE</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	<i>AGEN</i>		
MARSEILLE	MARSEILLE			
MAYOTTE	MAYOTTE			
MEAUX	MEAUX			
MELUN	MELUN			
MENDE	LOZERE			
METZ	METZ			
MEUSE	MEUSE			
<i>MILLAU</i>	<i>Supprimé à compter du 1/10/2009</i>	<i>AVEYRON</i>		
MONTARGIS	MONTARGIS			
MONTAUBAN	MONTAUBAN		TARN-ET- GARONNE	
MONTBELIARD	MONTBELIARD			
<i>MONTBRISON</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	<i>SAINT-ETIENNE</i>		
MONT-de-MARSAN	MONT-de-MARSAN			
MONTLUCON	MONTLUCON			
MONTPELLIER	MONTPELLIER			
<i>MORLAIX</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	<i>BREST</i>		

Barreau avant réforme (jusqu'en 2010)	Barreau après réforme (de 2011 à 2013)	Barreau de rattachement	Barreau à partir de 2014	Réouverture en septembre 2014
MOULINS MULHOUSE NANCY NANTERRE NANTES NARBONNE NEVERS NICE NIMES NIORT NOUMEA (TPI) ORLEANS PAPEETE (TPI) PARIS PAU PERIGUEUX	MOULINS MULHOUSE NANCY HAUTS DE SEINE NANTES NARBONNE NEVERS NICE NIMES NIORT - BRESSUIRE NOUMEA ORLEANS PAPEETE PARIS PAU PERIGUEUX		DEUX-SEVRES NOUVELLE CALEDONIE POLYNESIE	
<i>PERONNE</i>	<i>Supprimé à compter du 1/07/2010</i>	AMIENS		
PERPIGNAN POITIERS PONTOISE PRIVAS QUIMPER REIMS RENNES	PYRENEES ORIENTALES POITIERS VAL D'OISE ARDECHE QUIMPER REIMS RENNES			
<i>RIOM</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	CLERMONT- FERRAND		
ROANNE <i>ROCHEFORT</i>	ROANNE <i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	LA ROCHELLE		
RODEZ ROUEN SAINT-BRIEUC SAINT-DENIS REUNION	AVEYRON ROUEN SAINT-BRIEUC SAINT-DENIS REUNION			
<i>SAINT-DIE</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	EPINAL		
SAINTES SAINT-ETIENNE <i>SAINT-GAUDENS</i>	SAINTES SAINT-ETIENNE <i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	TOULOUSE		SAINT- GAUDENS
SAINT-MALO SAINT-NAZAIRE SAINT-OMER SAINT-PIERRE (REUNION) SAINT-QUENTIN SARREGUEMINES <i>SAUMUR</i>	SAINT-MALO - DINAN SAINT-NAZAIRE SAINT-OMER SAINT-PIERRE REUNION SAINT-QUENTIN SARREGUEMINES <i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>		SAINT-MALO	<i>SAUMUR</i>
SAVERNE SENLIS	SAVERNE SENLIS			

Barreau avant réforme (jusqu'en 2010)	Barreau après réforme (de 2011 à 2013)	Barreau de rattachement	Barreau à partir de 2014	Réouverture en septembre 2014
SENS SOISSONS STRASBOURG TARASCON TARBES THONVILLE THONON-les-BAINS TOULON TOULOUSE TOURS TROYES	SENS SOISSONS STRASBOURG TARASCON TARBES THONVILLE THONON-les-BAINS TOULON TOULOUSE TOURS AUBE			
<i>TULLE-USSEL</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	<i>CORREZE</i>		TULLE
VALENCE VALENCIENNES VANNES VERSAILLES VESOUL VIENNE VILLEFRANCHE-sur- SAONE	VALENCE VALENCIENNES VANNES VERSAILLES HAUTE-SAONE VIENNE VILLEFRANCHE-sur- SAONE			

Au 1^{er} janvier 2017, **65 480** avocats ont été recensés sur l'ensemble du territoire national.

1. NOMBRE D'AVOCATS AU 1^{er} JANVIER 2017

1.1 Les avocats inscrits au barreau

- **Trois barreaux concentrent la moitié des avocats**

Les deux tiers des avocats sont répartis sur douze barreaux. Avec près de 27 500 avocats, le barreau de Paris concentre à lui seul 42% de l'effectif total. Les trois barreaux suivants (Lyon, Hauts de Seine et Marseille) totalisent 7 316 avocats (11%). Cet effectif, très inférieur à celui du barreau de Paris, témoigne de l'importance du poids de ce dernier dans l'ensemble - **Tableau 1** -.

Tableau 1
Nombre total d'avocats inscrits au barreau
Douze barreaux concentrent les deux tiers des avocats

Barreau	Nombre total d'avocats au 1 ^{er} janvier 2017	%	Cumul
TOTAL	65 480	100,0	
<i>dont :</i>			
PARIS	27 461	41,9	41,9
LYON	3 066	4,7	46,6
HAUTS DE SEINE	2 188	3,3	50,0
MARSEILLE	2 062	3,1	53,1
TOULOUSE	1 514	2,3	55,4
BORDEAUX	1 492	2,3	57,7
LILLE	1 220	1,9	59,6
MONTPELLIER	1 069	1,6	61,2
NICE	1 053	1,6	62,8
NANTES	976	1,5	64,3
STRASBOURG	908	1,4	65,7
AIX-en-PROVENCE	792	1,2	66,9

Les statistiques détaillées sur le nombre d'avocats par barreau et ressort de cour d'appel sont présentées en annexe 1 (tableau A1).

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2017-"

- **Une majorité de barreaux de petite taille**

Dans plus de la moitié des barreaux, le nombre d'avocats est inférieur à cent (87 barreaux) et dans seulement dix-huit barreaux, il est supérieur à cinq cents. Les écarts de taille sont considérables variant de 27 461 pour le barreau de Paris à 16 pour celui de la Lozère - **Tableau 2** -.

Tableau 2
Répartition des barreaux selon leur taille au 1^{er} janvier 2017

Taille des barreaux (nombre d'avocats)	Nombre de barreaux	%	Cumul
TOTAL	164	100,0	
Moins de 50	35	21,3	21,3
De 50 à 99	52	31,7	53,0
De 100 à 249	38	23,2	76,2
De 250 à 499	21	12,8	89,0
De 500 à 999	9	5,5	94,5
De 1 000 à 3 066	8	4,9	99,4
27 461 (PARIS)	1	0,6	100,0

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2017-"

1.2 Nombre d'avocats pour 100 000 habitants

Le taux d'avocats par habitant a été calculé en rapportant le nombre d'avocats au 1^{er} janvier 2017 à la population totale recensée en 2013¹.

Au niveau national, on compte 96,7 avocats pour 100 000 habitants en moyenne, mais ce taux varie beaucoup d'un barreau à l'autre. Les valeurs extrêmes concernent les barreaux de Paris et de Briey où l'on relève respectivement des taux de 1 218 et 10 pour 100 000 - **Figure 1** -.

Sur l'ensemble des barreaux français, treize seulement présentent des taux supérieurs à la moyenne nationale. Ils sont situés pour sept d'entre eux dans le sud de la France, deux en région parisienne (Barreaux de Paris et des Hauts de Seine), enfin il s'agit pour les quatre derniers des barreaux de Lyon, Strasbourg, Nantes et Lille- **Tableau 3** -.

¹ Source : INSEE, recensement de la population 2013. Pour Papeete et Mayotte, recensement 2007.

Figure 1 - Nombre d'avocats pour 100 000 habitants par barreau (2017)

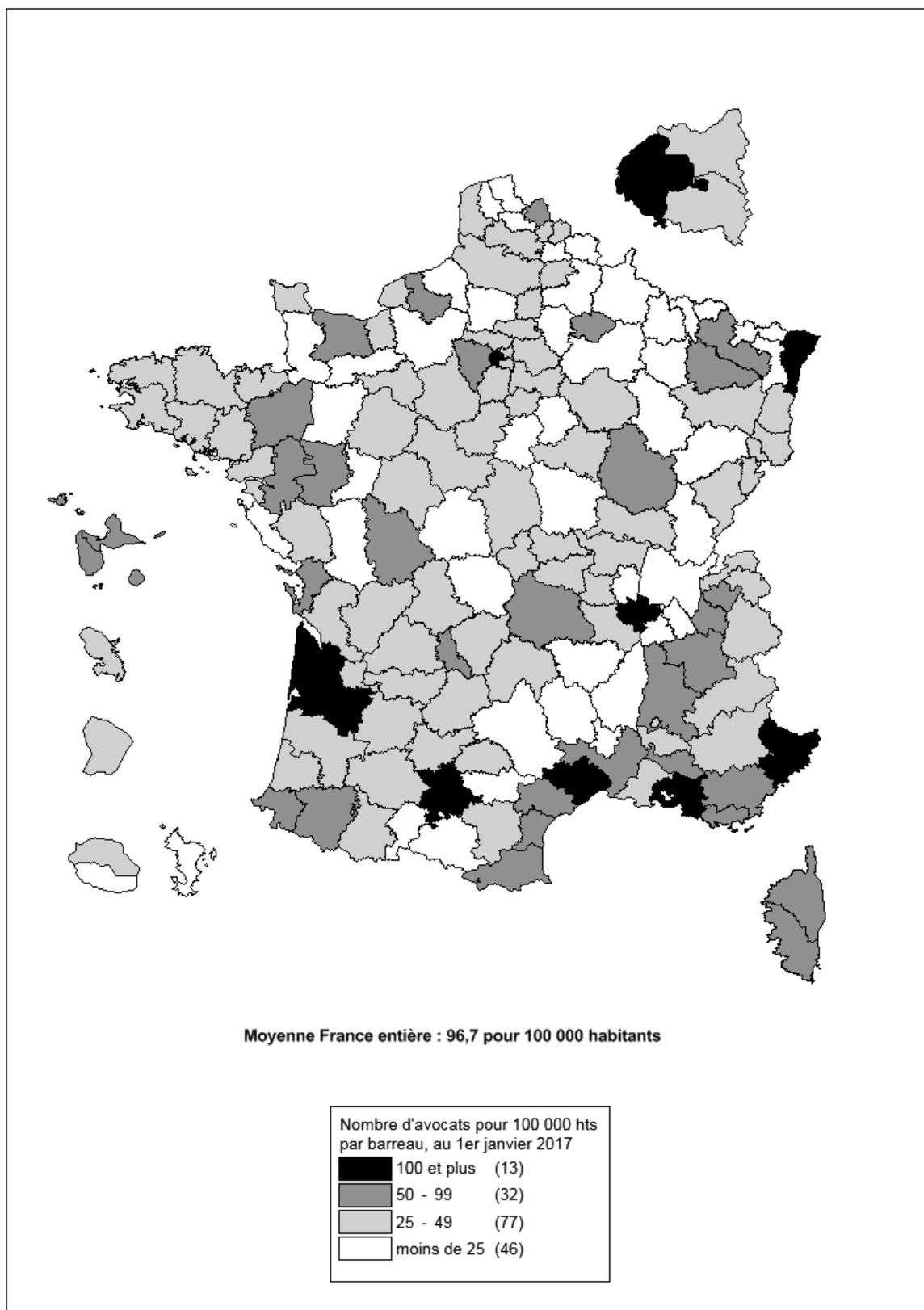


Tableau 3
Taux d'avocat pour 100 000 habitants dans les treize barreaux où ces taux sont supérieurs à la moyenne nationale

Barreau	Population 2013	Nombre d'avocats au 1 ^{er} janvier 2017	Taux pour 100 000 habitants
TOTAL FRANCE ENTIERE	67 733 869	65 480	96,7
France métropolitaine	65 150 101	64 389	98,8
<i>dont :</i>			
PARIS	2 254 262	27 461	1 218,2
NICE	527 255	1 053	199,7
MARSEILLE	1 066 001	2 062	193,4
LYON	1 605 229	3 066	191,0
HAUTS DE SEINE	1 611 290	2 188	135,8
MONTPELLIER	796 382	1 069	134,2
TOULOUSE	1 225 769	1 514	123,5
BORDEAUX	1 316 099	1 492	113,4
STRASBOURG	821 173	908	110,6
GRASSE	569 486	608	106,8
AIX-en-PROVENCE	750 128	792	105,6
NANTES	992 952	976	98,3
LILLE	1 245 435	1 220	98,0

Les statistiques détaillées par barreau et ressort de cour d'appel sont présentées en annexe 1 tableau A2a et par département tableau A2b.

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2017-" et I.N.S.E.E, recensement de la population 2013 et 2007.

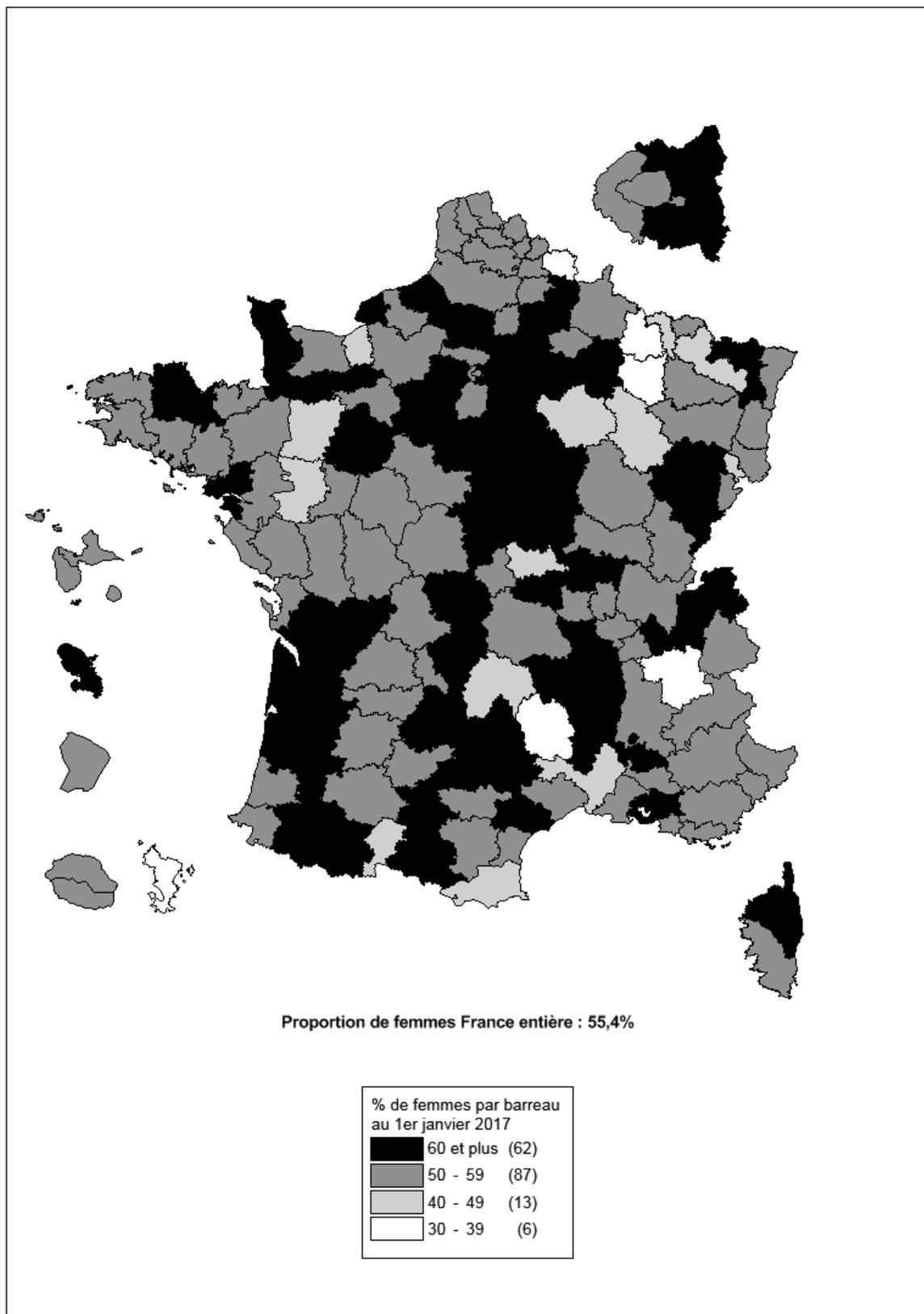
Dans la moitié des barreaux, le taux d'avocat par habitant atteint 31 pour 100 000 et dans les trois quarts d'entre eux, il se situe autour de 51 pour 100 000. Les taux les plus faibles sont observés devant les barreaux de Briey (10), de la Meuse (13) et de Montargis (13).

1.3 Proportion de femmes

Au 1^{er} janvier 2017, les femmes représentent 55,4% de l'ensemble des avocats (36 303 contre 29 177 hommes). Cette proportion varie notablement d'un barreau à l'autre. Parmi les douze plus grands barreaux, elle atteint un maximum à Aix-en-Provence avec 61,7% (489 femmes pour 792 avocats), et un minimum devant le barreau de Nice avec 51,2% (539 femmes pour 1 053 avocats).

Le nombre de femmes est supérieur à celui des hommes dans cent trente-huit barreaux, soit 84% d'entre eux - **Figure 2** -. La proportion de femmes est indépendante de la taille des barreaux. En effet, certains barreaux de petite taille comptent une majorité de femmes ; c'est le cas par exemple du barreau de Mont-de-Marsan dans lequel cette proportion atteint un maximum : 70,8% (46 femmes pour 65 avocats). A l'inverse, d'autres barreaux comptent une faible proportion de femmes, tel que celui de la Meuse où elles ne représentent que 32%.

**Figure 2 - Proportion de femmes par barreau (%)
(2017)**



Les deux tiers des avocates se répartissent sur douze barreaux dont 40,4% se situent dans le seul barreau de Paris -**Tableau 4** -.

Tableau 4
Nombre et proportion de femmes par barreau
Douze barreaux concentrent les deux tiers des femmes

Barreau	Nombre total d'avocats	Nombre de femmes			Proportion de femmes (%)
		Nombre	%	Cumul	
TOTAL	65 480	36 303	100,0		55,4
<i>dont :</i>					
PARIS	27 461	14 670	40,4	40,4	53,4
LYON	3 066	1 728	4,8	45,2	56,4
HAUTS DE SEINE	2 188	1 241	3,4	48,6	56,7
MARSEILLE	2 062	1 118	3,1	51,7	54,2
TOULOUSE	1 514	910	2,5	54,2	60,1
BORDEAUX	1 492	905	2,5	56,7	60,7
LILLE	1 220	658	1,8	58,5	53,9
MONTPELLIER	1 069	627	1,7	60,2	58,7
NANTES	976	569	1,6	61,8	58,3
NICE	1 053	539	1,5	63,3	51,2
VERSAILLES	771	524	1,4	64,7	68,0
STRASBOURG	908	507	1,4	66,1	55,8

Les statistiques détaillées sur la proportion de femmes par barreau et ressort de cour d'appel sont présentées en annexe 1 (tableau A3).

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2017-"

Comparée aux autres professions judiciaires et juridiques réglementées, la profession d'avocat est la seule qui compte une majorité de femmes. En effet, au 1^{er} janvier 2017, la proportion de femmes des autres professions varie de 38,5% pour les notaires à 22,3% pour les avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. Pour les autres, cette proportion atteint 38,4% pour les greffiers des tribunaux de commerce, 34,2% pour les huissiers de justice et 23,7% pour les commissaires-priseurs judiciaires² - **Tableau 5** -.

² Source : Ministère de la justice, DACS-PEJC, SSI – statistiques au 1^{er} janvier 2017 -.

1.4 Les avocats : une population plus jeune que les autres professions judiciaires et juridiques réglementées

En moyenne, les avocats en exercice ont 43,8 ans (47 ans pour les hommes et 41,2 ans pour les femmes). Comparée aux officiers publics et ministériels, la profession d’avocat est plus jeune. En effet, les notaires, pourtant les plus jeunes parmi ces professions, ont en moyenne 48,2 ans, soit 4,4 ans de plus que les avocats. Les huissiers ont en moyenne, 48,7 ans. Les greffiers des tribunaux de commerce et les commissaires-priseurs judiciaires ont pour leur part un âge moyen intermédiaire – respectivement de 50,2 ans et 51,8 ans-. Enfin, les plus âgés sont les avocats au Conseil d’Etat et à la Cour de cassation, avec un âge moyen de 54,5 ans - **Tableau 5** -.

Tableau 5
Nombre et âge moyen des avocats et des officiers publics et ministériels
- % de femmes -

Professions	Nombre	% de femmes	Age moyen		
			Total	Hommes	Femmes
Avocats*	65 480	55,4	43,8	47,0	41,2
Ensemble des OPM**	14 504	37,0	48,5	50,1	45,7
Notaires	10 534	38,5	48,2	49,8	45,6
Huissiers de justice	3 232	34,2	48,7	50,6	45,2
Commissaires-priseurs judiciaires	397	23,7	51,8	52,6	49,2
Greffiers des tribunaux de commerce	229	38,4	50,2	50,4	49,9
Avocats aux Conseils	112	22,3	54,5	54,9	53,1

Sources : *Pour l’âge moyen : CNBF- Rapport d’activité 2015 (Statistiques au 31 décembre 2015), **Ministère de la justice, DACS-PEJC, SSI – statistiques au 1er janvier 2017

Dans l’ensemble des professions judiciaires et juridiques réglementées, les femmes sont plus jeunes que les hommes, de 5,8 ans pour les avocats et de 4,4 ans pour les OPM.

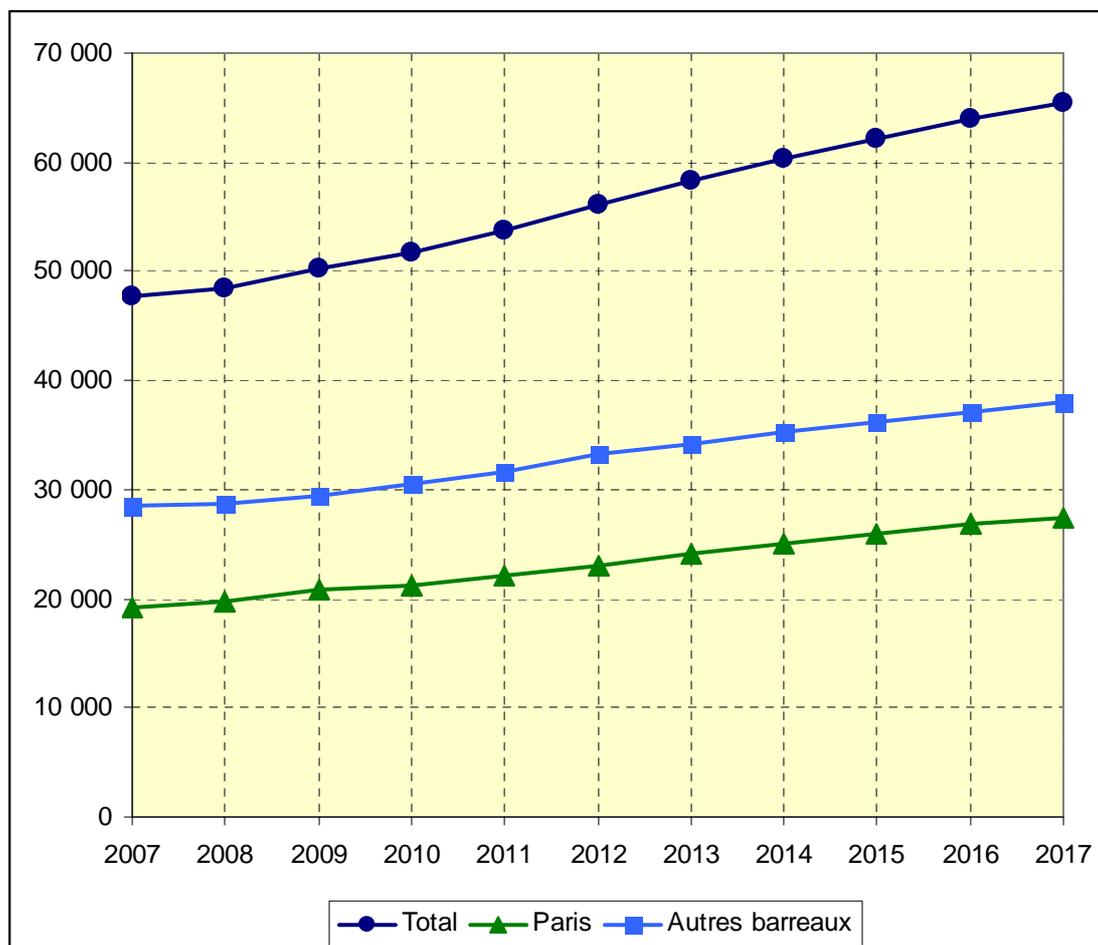
1.5 Evolution 2007-2017 du nombre d'avocats

Entre 2007 et 2017, la population totale des avocats s'est accrue de 37,1%, passant de 47 765 à 65 480 - **Figure 3** -.

Les effectifs ont augmenté dans 149 barreaux, ils ont diminué dans huit autres et sont restés stables dans les trois derniers.

Le barreau de Paris a largement contribué à l'augmentation de l'effectif total. En effet, sur les 17 715 avocats supplémentaires recensés sur l'ensemble du territoire, 8 211 sont inscrits au barreau de Paris. Il contribue ainsi à la hausse totale enregistrée entre 2007 et 2017, à hauteur de 46%. Avec 1 000 avocats de plus, le barreau de Lyon n'y contribue qu'à hauteur de 6% - **Tableau 6** -.

Figure 3
Evolution du nombre d'avocats entre 2007 et 2017



Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat – situation au 1er janvier 2017-"

Les effectifs des douze plus grands barreaux ont tous augmenté entre 2007 et 2017. L'accroissement relatif le plus important concerne le barreau de Nantes qui compte 392 avocats supplémentaires (+67,1%), suivi par celui de Bordeaux (+52,1%). - **voir annexe 1, tableau A4** -.

Enfin, c'est essentiellement devant les barreaux de petite taille que les variations sont les plus marquées. La plus forte augmentation concerne le barreau de La Guyane (+81%) étant passé de 42 à 76 avocats.

Tableau 6
Nombre d'avocats supplémentaires et contribution à la hausse totale
enregistrée entre 2007 et 2017

Barreau	Nombre d'avocats supplémentaires	Contribution à la hausse (%)
TOTAL	17 715	100,0
<i>dont :</i>		
PARIS	8 211	46,4
LYON	1 000	5,6
MARSEILLE	556	3,1
BORDEAUX	511	2,9
TOULOUSE	453	2,6
HAUTS DE SEINE	429	2,4
LILLE	408	2,3
NANTES	392	2,2
MONTPELLIER	356	2,0
RENNES	283	1,6
AIX-en-PROVENCE	220	1,2
STRASBOURG	220	1,2
NICE	185	1,0
VERSAILLES	183	1,0
SEINE-SAINT-DENIS	151	0,9
TOULON	118	0,7
NIMES	116	0,7
ROUEN	116	0,7
VAL DE MARNE	116	0,7
GRENOBLE	113	0,6
CLERMONT-FERRAND	109	0,6
GRASSE	107	0,6

Les vingt-deux barreaux présentés dans ce tableau sont ceux dont le nombre d'avocats supplémentaires enregistré entre 2007 et 2017 dépasse 100.

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2017-"

- **Une augmentation plus sensible pour les femmes**

Au niveau national, l'augmentation du nombre des avocats a été beaucoup plus sensible pour les femmes. En effet, leur nombre a progressé de 54%, contre 21% pour les hommes - **Tableau 7** -. Elles ont ainsi contribué à hauteur de 72% à l'augmentation globale relevée entre 2007 et 2017 (12 684 femmes supplémentaires contre 5 031 hommes).

Tableau 7
Evolution du nombre d'avocats inscrits au barreau
selon le sexe entre 2007 et 2017
Variation 2007-2017 (%)

Sexe	2007	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2007-2017 (%)
TOTAL	47 765	56 176	58 224	60 223	62 073	63 923	65 480	37,1
HOMMES	24 146	26 595	27 204	27 692	28 301	28 711	29 177	20,8
FEMMES	23 619	29 581	31 020	32 531	33 772	35 212	36 303	53,7

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2017-"

1.6 Les avocats honoraires

Au 1^{er} janvier 2017, 5 622 avocats honoraires ont été recensés sur l'ensemble du territoire. Le barreau de Paris en regroupe à lui seul 28,4% (1 599) et la moitié se répartissent sur dix barreaux (*voir annexe 1, tableau A5*). Cinquante-huit barreaux recensent moins de dix avocats honoraires et trois n'en comptent aucun.

Près de sept avocats honoraires sur dix sont des hommes. Parmi les dix barreaux qui regroupent la moitié des avocats honoraires, c'est dans celui de Versailles que la proportion de femmes est la plus élevée (44,1%) et dans celui de Lille qu'elle est la plus faible (21,3%) – **Tableau 8** -.

Tableau 8
Nombre d'avocats honoraires selon le sexe et proportion de femmes (%)
Dix barreaux regroupent la moitié des avocats honoraires

Barreau	Nombre d'avocats honoraires			% de femmes
	TOTAL	Hommes	Femmes	
TOTAL	5 622	3 812	1 810	32,2
<i>dont :</i>				
PARIS	1 599	970	629	39,3
LYON	224	161	63	28,1
MARSEILLE	180	124	56	31,1
BORDEAUX	146	83	63	43,2
HAUTS DE SEINE	145	85	60	41,4
NICE	135	86	49	36,3
TOULOUSE	114	72	42	36,8
VERSAILLES	102	57	45	44,1
AIX-en-PROVENCE	96	66	30	31,3
LILLE	94	74	20	21,3

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2017-"

En 2017, on dénombre 2 067 avocats honoraires de plus qu'en 2007, soit une augmentation de 58% (44% pour les hommes et 98% pour les femmes).

2. LES MODES D'EXERCICE

Les avocats peuvent exercer leur profession soit à *titre individuel*, soit au sein d'une *association ou d'une société*. Ils peuvent être employés *en qualité de salarié* ou de *collaborateur libéral* d'un avocat ou d'une société d'avocat.

- **La majorité des avocats exercent à titre individuel**

En 2017, sur les 65 480 avocats, 36,4% exercent à titre individuel, 29,5% en qualité d'associé, 29,3% en qualité de collaborateur, enfin 4,7% en qualité de salarié.

Entre 2007 et 2017, les différents modes d'exercice ont connu des variations plus ou moins importantes. C'est le mode d'exercice à titre individuel qui a connu la plus forte augmentation (+54%), suivi de l'exercice en qualité d'associé (+38%). L'exercice en qualité de salarié a connu une baisse entre ces deux dates (-2,7%) - **Tableau 9** -.

Tableau 9 - FRANCE ENTIERE -
Evolution du nombre d'avocats selon le mode d'exercice
Variation 2007-2017 (%)

Mode d'exercice	2007	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2007-2017 (%)
TOTAL France entière	47 765	56 176	58 224	60 223	62 073	63 923	65 480	37,1
A titre individuel	15 484	20 476	21 255	21 771	22 513	23 096	23 848	54,0
En qualité d'associé	14 019	16 517	17 260	17 677	18 359	18 943	19 343	38,0
En qualité de collaborateur	15 093	16 164	16 765	17 599	18 263	18 915	19 204	27,2
En qualité de salarié	3 169	3 019	2 944	3 176	2 938	2 969	3 085	-2,7

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2017-"

En 2017, les avocats exerçant à titre individuel restent les plus nombreux et leur poids a connu de faibles variations au cours de la période 2007-2017, se situant autour de 33-36%.

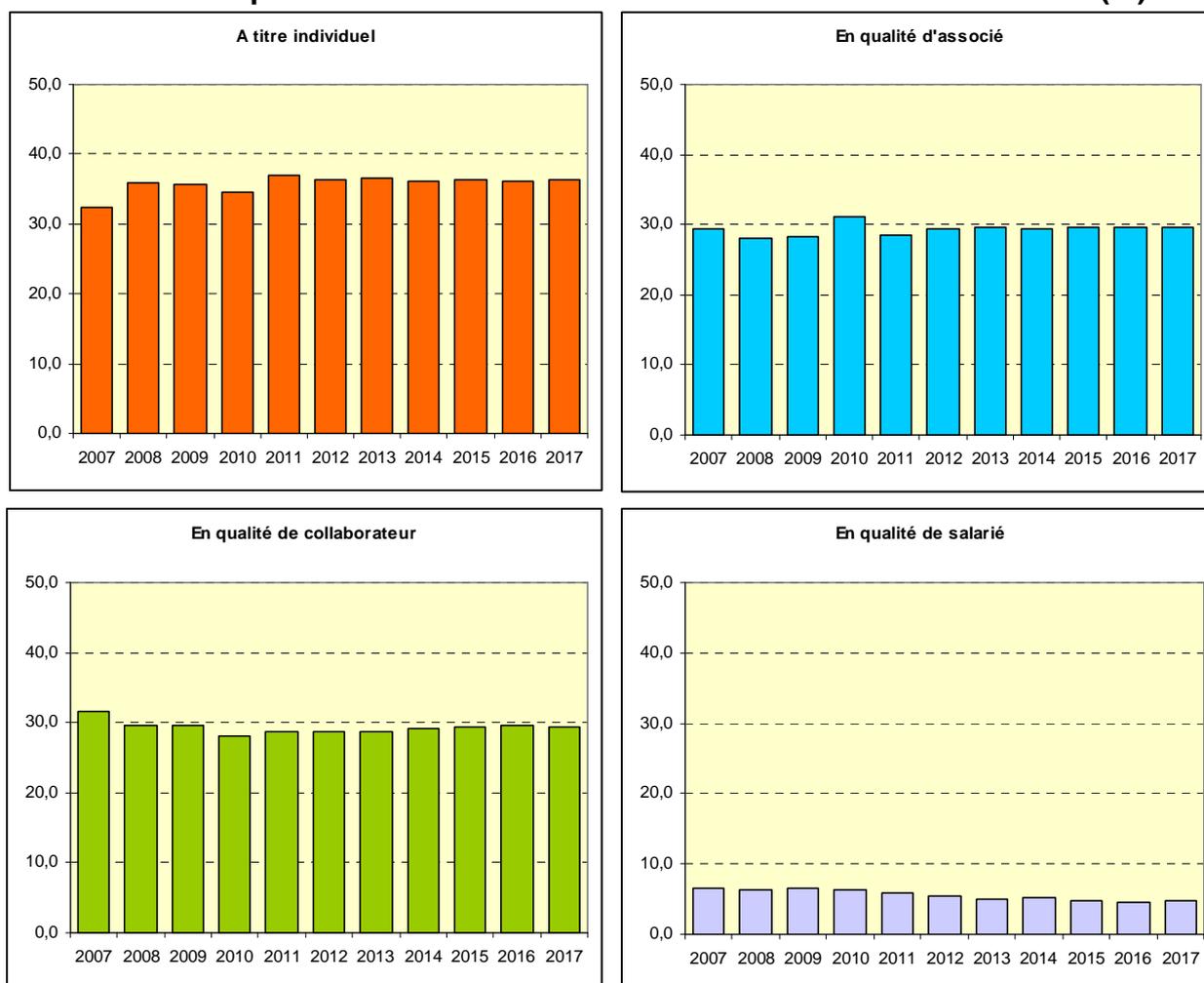
La part des avocats exerçant en qualité d'associé qui arrivait en seconde position jusqu'en 2004 a légèrement diminué à partir de 2005 au profit des avocats exerçant en qualité de collaborateur. Depuis cette date, la part de chacun de ces deux modes d'exercice a toujours été très proche (autour de 30%). Enfin, l'exercice en qualité de salarié est resté plus rare. Sa part oscille autour de 5% ces six dernières années - **Tableau 10 et Figure 4** -.

**Tableau 10 - FRANCE ENTIERE -
Répartition par mode d'exercice pour 100 avocats (%)**

Mode d'exercice	2007	2012	2013	2014	2015	2016	2017
TOTAL France entière	100,0						
A titre individuel	32,4	36,4	36,5	36,2	36,3	36,1	36,4
En qualité d'associé	29,3	29,4	29,6	29,4	29,6	29,6	29,5
En qualité de collaborateur	31,6	28,8	28,8	29,2	29,4	29,6	29,3
En qualité de salarié	6,6	5,4	5,1	5,3	4,7	4,6	4,7

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2017-"

**Figure 4 – FRANCE ENTIERE -
Evolution de la part de chacun des modes d'exercice entre 2007 et 2017 (%)**



Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2017-"

Les officiers publics et ministériels exercent pour leur part, très majoritairement en qualité d'associé (69% des cas). En effet, ce mode d'exercice concerne 67% des notaires et 79% des huissiers de justice, pour ne citer que les deux professions les plus représentées.

L'exercice à titre individuel est plus rare, il représente 15% de l'ensemble. C'est dans la profession de commissaires-priseurs judiciaires que sa part est la plus importante (40%). Enfin, les OPM exerçant en qualité de salarié représentent également 15%³.

Compte tenu du poids du **barreau de Paris** (qui concentre 42% des avocats), celui-ci a été isolé pour apprécier son évolution propre et la comparer à celle des autres barreaux.

Entre 2007 et 2017, le nombre d'avocats du barreau de Paris a augmenté de 43%. Seul l'exercice en qualité de salarié a baissé (-35%). Ce sont les avocats exerçant à titre individuel qui ont connu la plus forte augmentation (+88,5%) passant de 4 733 à 8 920, suivis de ceux exerçant en qualité d'associé (+32%) – **Tableau 11** -.

Tableau 11 - PARIS -
Evolution du nombre d'avocats selon le mode d'exercice
Variation 2007-2017 (%)

Mode d'exercice	2007	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2007-2017 (%)
TOTAL Paris	19 250	22 981	24 065	24 949	25 871	26 792	27 461	42,7
En qualité de collaborateur	8 533	9 283	9 657	10 109	10 406	10 826	10 950	28,3
A titre individuel	4 733	7 374	7 735	7 954	8 312	8 554	8 920	88,5
En qualité d'associé	5 510	5 932	6 341	6 567	6 830	7 080	7 285	32,2
En qualité de salarié	474	392	332	319	323	332	306	-35,4

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2017-"

En 2017, sur les 27 461 avocats parisiens, 40% exercent en qualité de collaborateur, 32,5% à titre individuel, 26,5% en qualité d'associé, enfin 1% en qualité de salarié.

Les avocats exerçant en qualité de *collaborateur* restent les plus nombreux devant le barreau de Paris et leur poids est resté relativement stable depuis 2010, autour de 40%. Les avocats exerçant à titre individuel arrivent en seconde position, à l'exception des années 2007 et 2010 où les avocats exerçant en qualité d'associé étaient un peu plus nombreux.- **Tableau 12 et Figure 5** -.

³ Source : Ministère de la justice, DACS-PEJC, SSI – statistiques au 1^{er} janvier 2017 -.

**Tableau 12 - PARIS -
Répartition par mode d'exercice pour 100 avocats (%)**

Mode d'exercice	2007	2012	2013	2014	2015	2016	2017
TOTAL Paris	100,0						
En qualité de collaborateur	44,3	40,4	40,1	40,5	40,2	40,4	39,9
A titre individuel	24,6	32,1	32,1	31,9	32,1	31,9	32,5
En qualité d'associé	28,6	25,8	26,3	26,3	26,4	26,4	26,5
En qualité de salarié	2,5	1,7	1,4	1,3	1,2	1,2	1,1

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2017-"

**Figure 5 - PARIS -
Evolution de la part de chacun des modes d'exercice entre 2007 et 2017**



Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2017-"

On peut supposer que la prépondérance des collaborateurs au barreau de Paris (qui concentre 57% d'entre eux), s'explique en partie par le fait que ce mode d'exercice, souvent considéré comme une étape permettant aux jeunes avocats d'acquérir une expérience, constitue le mode d'exercice privilégié en début de carrière.

Dans les autres barreaux, entre 2007 et 2017, le nombre d'avocats a augmenté de 33%.

Ce sont les avocats exerçant *en qualité d'associé* qui ont connu l'augmentation la plus forte (+42%), suivis des avocats exerçant à titre individuel (+39%) - **Tableau 13** -.

**Tableau 13 - HORS PARIS -
Evolution du nombre d'avocats selon le mode d'exercice
Variation 2007-2017 (%)**

Mode d'exercice	2007	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2007-2017 (%)
TOTAL hors Paris	28 515	33 195	34 159	35 274	36 202	37 131	38 019	33,3
A titre individuel	10 751	13 102	13 520	13 817	14 201	14 542	14 928	38,9
En qualité d'associé	8 509	10 585	10 919	11 110	11 529	11 863	12 058	41,7
En qualité de collaborateur	6 560	6 881	7 108	7 490	7 857	8 089	8 254	25,8
En qualité de salarié	2 695	2 627	2 612	2 857	2 615	2 637	2 779	3,1

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2017-"

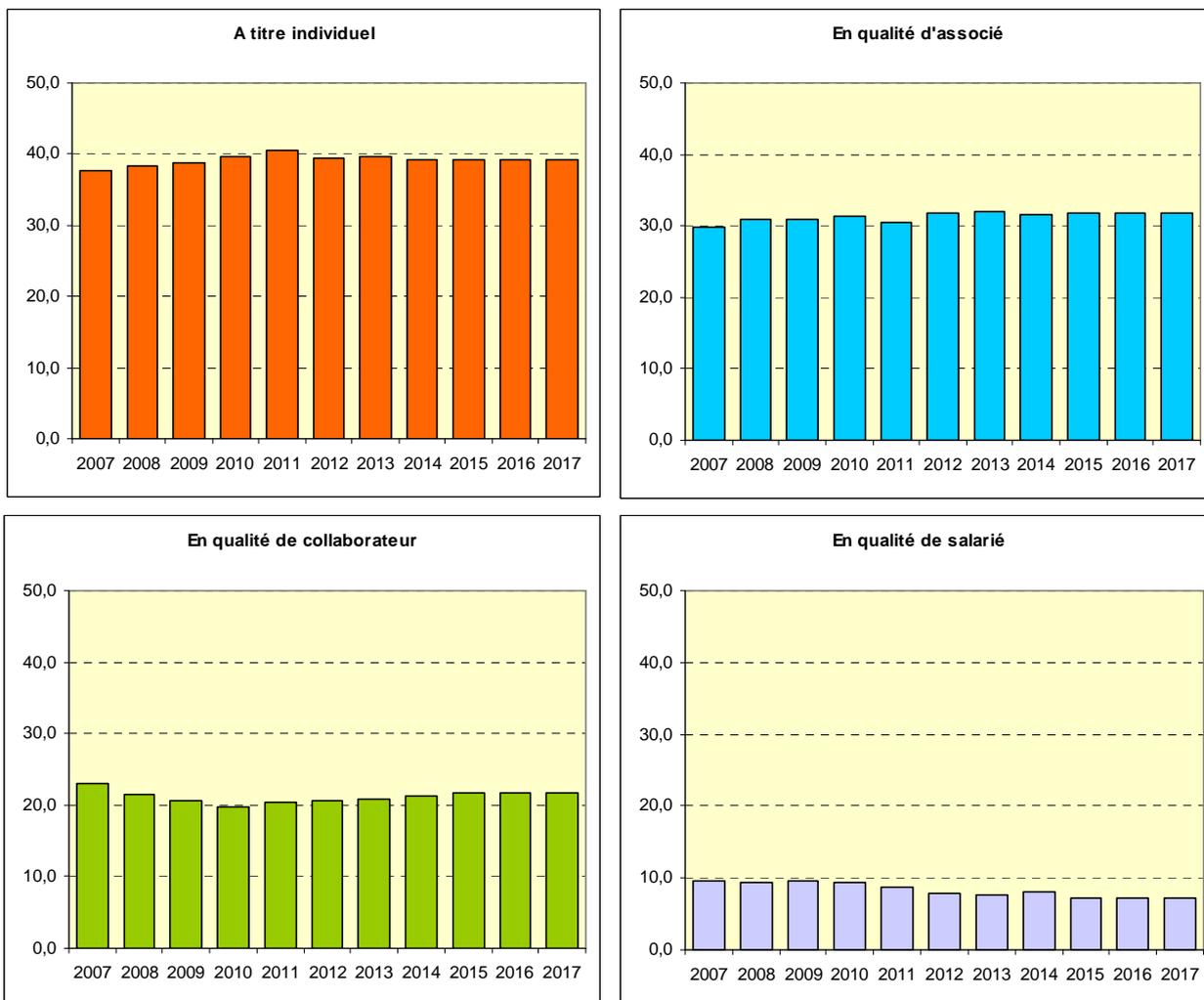
La répartition des avocats selon le mode d'exercice est restée relativement stable devant les autres barreaux entre 2007 et 2017. Les avocats exerçant à titre individuel sont toujours majoritaires, ils représentent 39,3% contre 31,7% exerçant en qualité d'associé - **Tableau 14 et Figure 6** -.

**Tableau 14 - HORS PARIS -
Répartition par mode d'exercice pour 100 avocats (%)**

Mode d'exercice	2007	2012	2013	2014	2015	2016	2017
TOTAL hors Paris	100,0						
A titre individuel	37,7	39,5	39,6	39,2	39,2	39,2	39,3
En qualité d'associé	29,8	31,9	32,0	31,5	31,8	31,9	31,7
En qualité de collaborateur	23,0	20,7	20,8	21,2	21,7	21,8	21,7
En qualité de salarié	9,5	7,9	7,6	8,1	7,2	7,1	7,3

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2017-"

**Figure 6 - HORS PARIS -
Evolution de la part de chacun des modes d'exercice entre 2007 et 2017**



Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2017-"

- **Des disparités d'un barreau à l'autre**

La répartition des avocats selon le mode d'exercice diffère sensiblement d'un barreau à l'autre - **Tableau 15** -.

Tableau 15
Répartition des avocats selon le mode d'exercice en 2017 (%)
Dix-huit barreaux comptent plus de 500 avocats

Barreau	TOTAL	Exerçant à titre individuel	Exerçant en qualité d'associé	Exerçant en qualité de collaborateur	Exerçant en qualité de salarié
TOTAL France entière	65 480	36,4	29,5	29,3	4,7
<i>dont :</i>					
PARIS	27 461	32,5	26,5	39,9	1,1
LYON	3 066	26,2	34,7	33,7	5,5
HAUTS DE SEINE	2 188	18,7	18,6	15,9	46,8
MARSEILLE	2 062	46,6	24,6	25,2	3,6
TOULOUSE	1 514	41,8	25,5	30,1	2,6
BORDEAUX	1 492	37,5	26,5	29,3	6,8
LILLE	1 220	38,9	23,9	29,0	8,2
MONTPELLIER	1 069	37,9	31,3	30,2	0,6
NICE	1 053	53,9	22,1	22,1	1,8
NANTES	976	24,9	34,2	28,7	12,2
STRASBOURG	908	42,2	26,8	24,9	6,2
AIX-en-PROVENCE	792	43,6	29,3	26,9	0,3
VERSAILLES	771	54,2	24,5	19,8	1,4
RENNES	757	19,8	42,3	23,9	14,0
GRASSE	608	51,2	28,9	17,9	2,0
SEINE-SAINT-DENIS	570	69,6	16,8	13,3	0,2
GRENOBLE	566	34,8	39,9	20,1	5,1
VAL DE MARNE	562	60,7	19,6	18,3	1,4

Les statistiques détaillées par barreau et ressort de cour d'appel sont présentées en annexe 1 (tableau A6)

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2017-"

Une majorité d'avocats exercent à titre individuel dans douze des dix-huit plus grands barreaux. Comme les années précédentes, la répartition par mode d'exercice des avocats du barreau des Hauts de Seine est atypique puisque 47% d'entre eux exercent *en qualité de salarié*⁴. Les barreaux de Lyon, Nantes, Rennes et Grenoble quant à eux, compte une majorité d'avocats exerçant *en qualité d'associé*. Enfin, le barreau de Paris, comme nous l'avons vu, compte 40% d'avocats exerçant *en qualité de collaborateur*.

Parmi les barreaux dont l'effectif dépasse cent avocats, c'est dans les deux barreaux Corse que la proportion d'avocats exerçant à titre individuel est maximum (85% à Bastia et 76% à Ajaccio) et dans celui de Nouvelle-Calédonie qu'elle est la plus faible (16%). On observe également des variations importantes pour les autres modes d'exercice. Par exemple, au barreau Paris, 40% des avocats exercent en qualité de collaborateur contre aucun à Bastia et Avignon.

Au plan national, cinq barreaux ne comptent aucun avocat exerçant en qualité de collaborateur et trente-trois barreaux ne comptent aucun avocat exerçant en qualité de salarié (voir annexe 1, tableau A6).

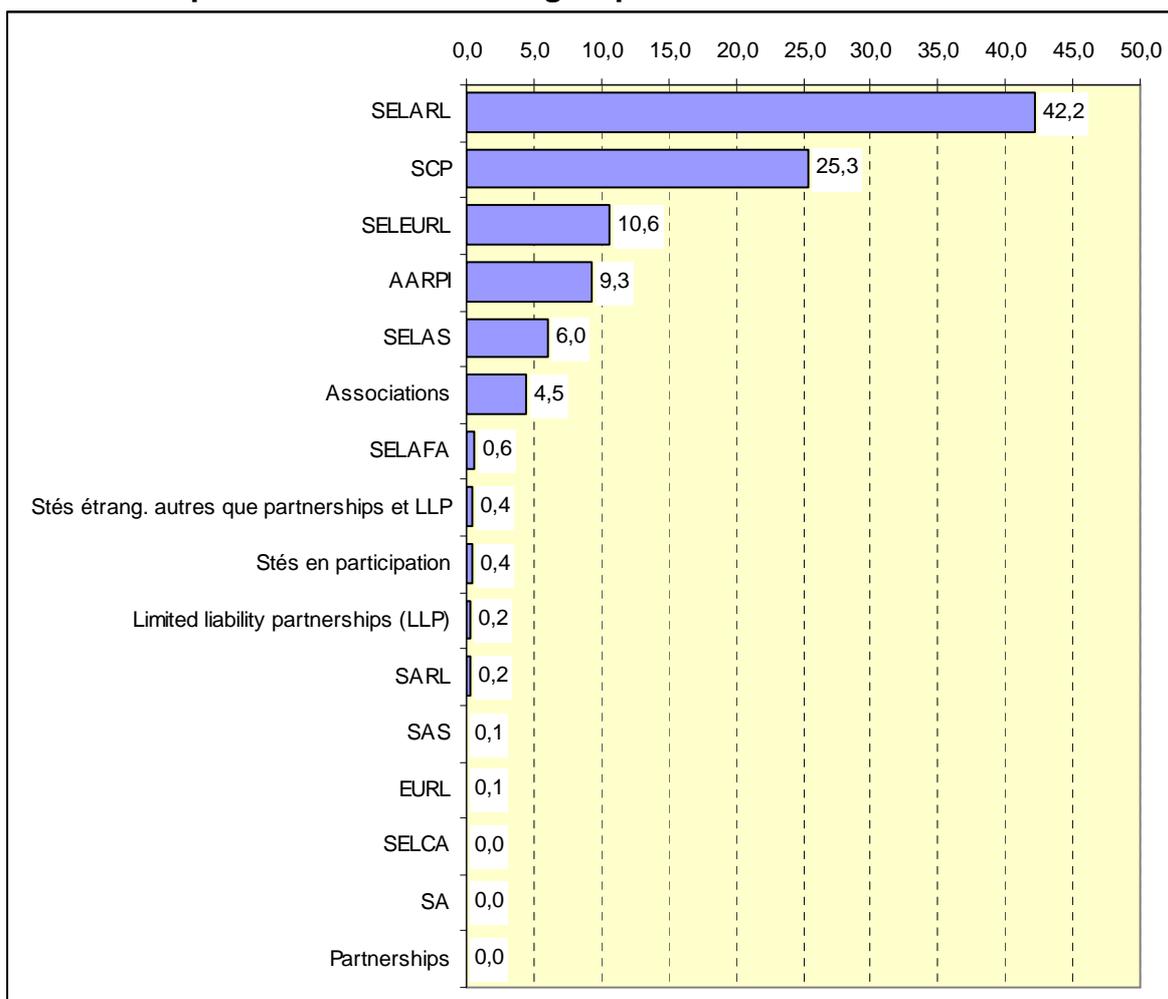
⁴ Ce particularisme s'explique par le fait qu'au moment de la fusion des professions d'avocats et de conseils juridiques, ce barreau était constitué d'un grand nombre d'avocats anciens conseils juridiques, qui travaillaient dans des cabinets ayant le statut de sociétés commerciales, et dont la quasi-totalité des membres étaient salariés.

3. LES GROUPEMENTS D'EXERCICE

Les avocats exerçant en groupe peuvent le faire au sein de différentes formes de structures.

Au 1^{er} janvier 2017, on compte 8 861 groupements d'exercice dont plus de la moitié sont des sociétés d'exercice libéral à responsabilité limitée (y compris SELEURL). Les sociétés civiles professionnelles (SCP) arrivent en seconde position et représentent 25,3% des groupements, suivies des associations qui représentent 13,7% (y compris AARPI) - **Figure 7 et Tableau 16** -.

Figure 7
Répartition nationale des groupements d'exercice en 2017



Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2017-"

Au niveau national, le nombre moyen de groupements par barreau s'élève à 54 et à 37 hors barreau de Paris. La moitié des groupements se concentrent sur sept barreaux, dont plus de trois sur dix dans le seul barreau de Paris (32,5%).

Les SELARL (y compris SELEURL) sont majoritaires dans tous ces barreaux, à l'exception de ceux de Toulouse et Montpellier où les SCP sont les plus nombreuses - **Tableau 16** -.

Certaines formes de groupements d'exercice ne sont que très peu représentées, notamment les sociétés d'exercice libéral en commandite par actions, les SA et les partnerships (un seulement à Paris).

Tableau 16
Répartition des groupements d'exercice par barreaux en 2017 (%)
Douze barreaux comptent plus de 100 groupements

Barreau	Nombre total de groupements	SELARL	SCP	SELEURL	AARPI*	SELAS	Associations	SELAFA	Sociétés étrangères autres que les partnerships et LLP	Sociétés en participation	LLP**	SARL	Autres***
TOTAL	8 861	42,2	25,3	10,6	9,3	6,0	4,5	0,6	0,4	0,4	0,2	0,2	0,3
<i>dont :</i>													
PARIS	2 883	24,0	11,7	30,7	16,3	8,8	5,3	0,5	1,3	0,3	0,8	0,1	0,3
LYON	501	77,4	12,4	1,0	2,6	5,2	0,4	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4
TOULOUSE	351	39,0	43,0	0,0	7,1	8,8	1,1	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
MARSEILLE	264	51,9	18,9	0,0	10,2	1,5	16,7	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4
BORDEAUX	221	62,4	26,7	0,0	1,8	8,1	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
NANTES	157	70,1	11,5	5,1	3,8	2,5	3,8	0,6	0,0	0,0	0,0	1,3	1,3
MONTPELLIER	143	42,0	47,6	0,7	5,6	2,1	1,4	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
LILLE	141	56,0	21,3	0,0	9,9	2,8	9,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
RENNES	134	67,9	19,4	1,5	5,2	3,0	1,5	0,0	0,0	0,7	0,0	0,7	0,0
GRENOBLE	120	57,5	37,5	0,8	0,0	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,5	0,0
AIX-en-PROVENCE	114	32,5	43,9	0,0	4,4	3,5	14,9	0,0	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0
GRASSE	100	42,0	32,0	0,0	8,0	6,0	5,0	1,0	0,0	6,0	0,0	0,0	0,0

*Associations d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle, **Limited liability partnerships, ***Sont inclus dans cette catégorie les SAS, EURL, SELCA, SA et partnerships.

Les statistiques relatives à chaque barreau sont présentées en annexe 1 (tableau A7a).

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2017-"

Entre 2007 et 2017, le nombre de groupements a augmenté de 64% passant de 5 417 à 8 861 groupements. Le nombre de SELARL a été multiplié par 1,9 étant passé de 1 978 à 3 736, tandis que celui des SCP est resté stable, autour de 2 300 - **Tableau 17** -. La répartition selon les formes de groupements s'est beaucoup modifiée au cours des années 2007-2017. Les SCP qui jusqu'en 2008, occupaient la première position, laissent leur place aux SELARL (y compris SELEURL) dès 2009, dont la part n'a cessé d'augmenter. En effet, elle est passée de 37,2% en 2007 à 52,8% en 2017. Parallèlement, la part des SCP a connu une progression inverse, passant de 43% en 2007 à 25% en 2017 -**Tableau 18** -.

Entre 2015 et 2016, parmi les six formes de groupements les plus représentées, ce sont les AARPI qui ont le plus augmenté. On en dénombre 171 de plus, soit une augmentation de 26,3%. - **Tableau 17** -.

Tableau 17
Evolution du nombre de groupements d'exercice
Variation 2016-2017 (%)

Forme des groupements	2007	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2016-2017 (%)
TOTAL	5 417	6 837	7 534	7 570	8 116	8 440	8 861	5,0
SELARL	1 978	2 979	2 992	3 043	3 342	3 545	3 736	5,4
SCP	2 310	2 327	2 457	2 327	2 361	2 354	2 242	-4,8
SELEURL	38	179	595	663	737	810	936	15,6
AARPI*	-	335	450	491	566	649	820	26,3
SELAS	99	265	295	340	408	446	536	20,2
Associations	660	526	525	487	478	422	396	-6,2
SELAFA	178	80	69	83	59	57	56	-1,8
Sociétés étrangères autres que les partnerships et LLP	4	33	31	31	36	39	38	-2,6
Sociétés en participation	34	66	70	57	76	73	33	-54,8
LLP**	-	19	20	24	24	22	22	0,0
SARL	35	14	13	12	14	9	21	133,3
Autres***	81	28	30	24	29	23	25	8,7

Associations d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle, **Limited liability partnerships, *Sont inclus dans cette catégorie les SAS, EURL, SELCA, SA et partnerships.*

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2017-"

Tableau 18
Evolution de la structure des groupements d'exercice (%)

Forme des groupements	2007	2012	2013	2014	2015	2016	2017
TOTAL	100,0						
SELARL	36,5	43,6	39,7	40,2	41,2	42,0	42,2
SCP	42,6	34,0	32,6	30,7	29,1	27,9	25,3
SELEURL	0,7	2,6	7,9	8,8	9,1	9,6	10,6
AARPI*	-	4,9	6,0	6,5	7,0	7,7	9,3
SELAS	1,8	3,9	3,9	4,5	5,0	5,3	6,0
Associations	12,2	7,7	7,0	6,4	5,9	5,0	4,5
SELAFA	3,3	1,2	0,9	1,1	0,7	0,7	0,6
Sociétés étrangères autres que les partnerships et LLP	0,1	0,5	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4
Sociétés en participation	0,6	1,0	0,9	0,8	0,9	0,9	0,4
LLP**	-	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2
SARL	0,6	-	-	-	-	-	0,2
Autres***	1,5	0,4	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3

Associations d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle, **Limited liability partnerships, *Sont inclus dans cette catégorie SAS, EURL, SELCA, SA et partnerships.*

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2017-"

4. LES SOCIÉTÉS DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE PROFESSION LIBÉRALE

Depuis le décret n°2004-852 du 23 août 2004 les avocats peuvent constituer une société de participations financières de profession libérale (SPFPL). Au 1^{er} janvier 2017, on dénombre 527 sociétés de participations financières de profession libérale. La quasi-totalité de ces sociétés possèdent un capital détenu exclusivement par des avocats. Seules quatorze sociétés de participations financières de profession libérale ont un capital ouvert à d'autres professions. - **Tableau 19** -.

Tableau 19
Répartition des sociétés de participations financières de profession libérale
Vingt-trois barreaux comptent plus de quatre SPFPL

Barreau	TOTAL		dont le capital est détenu exclusivement par des avocats	dont le capital est ouvert à d'autres professions
	Nombre	%		
TOTAL	527	100,0	513	14
<i>dont :</i>				
PARIS	147	27,9	140	7
LYON	88	16,7	88	0
RENNES	33	6,3	33	0
NANTES	26	4,9	24	2
SAINT-ETIENNE	14	2,7	14	0
TOURS	13	2,5	13	0
MARSEILLE	12	2,3	12	0
BORDEAUX	12	2,3	11	1
LA ROCHE-SUR-YON	11	2,1	11	0
AGEN	8	1,5	8	0
ANNECY	8	1,5	8	0
LILLE	8	1,5	8	0
MONTARGIS	7	1,3	7	0
GRASSE	6	1,1	5	1
GRENOBLE	6	1,1	6	0
HAUTES-ALPES	6	1,1	6	0
BAYONNE	6	1,1	6	0
LA ROCHELLE	6	1,1	5	1
REIMS	6	1,1	5	1
ROUEN	6	1,1	6	0
TOULOUSE	6	1,1	6	0
STRASBOURG	5	0,9	5	0
VALENCE	5	0,9	5	0

Les statistiques détaillées relatives au nombre de SPFPL sont présentées en annexe1 (tableau A7b).

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2017-"

La moitié des SPFPL sont réparties sur trois barreaux : ceux de Paris (27,9%), Lyon (16,7%) et Rennes (6,3%).

5. LES MENTIONS DE SPECIALISATION

Le décret n°2011-1985 du 28 décembre 2011 détermine les conditions d'obtention et d'usage des mentions de spécialisation des avocats. Avec ce texte, le régime de l'accès aux mentions de spécialisation a substantiellement été simplifié, et orienté vers une logique essentiellement professionnelle. Désormais, les avocats passent un entretien-discussion avec un jury spécialisé qui procède à leur audition, à partir des éléments de leur dossier, dont l'objectif est de valider leurs compétences professionnelles. Egalement dans une optique de simplification, le décret a limité à deux le nombre des mentions susceptibles d'être usitées par un même avocat. Les avocats spécialistes sont par ailleurs astreints à une obligation de formation continue renforcée dans le ou les domaines de la spécialité revendiquée. L'arrêté du 28 décembre 2011 a fixé la nouvelle liste des mentions de spécialisation en usage dans la profession d'avocat.

- **Forte concentration des mentions de spécialisation**

Au 1^{er} janvier 2017, 8 209 mentions de spécialisation ont été recensées au niveau national. On observe ici encore une forte concentration géographique : onze barreaux regroupent la moitié des mentions de spécialisation. Les avocats du barreau de Paris arrivent en tête avec 1 364 mentions, soit 16,6% de l'ensemble. Par ailleurs, dans huit barreaux, les avocats ne sont titulaires d'aucune mention.

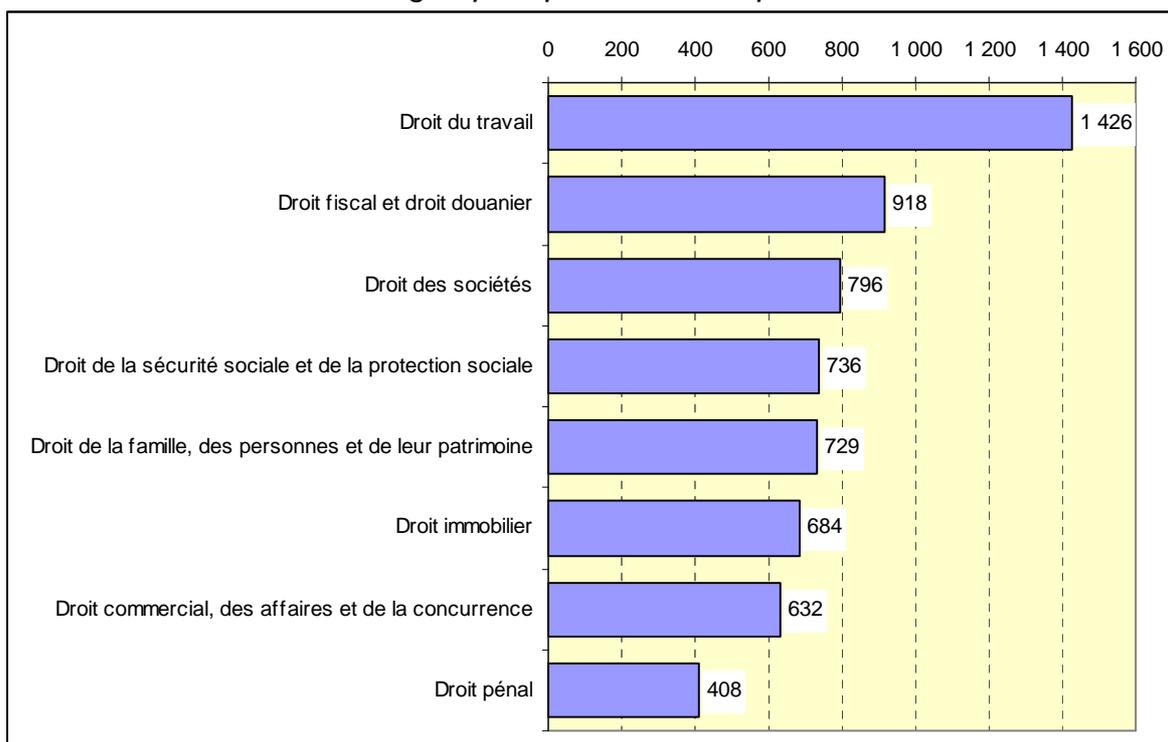
Tableau 20
Onze barreaux concentrent la moitié des mentions de spécialisation

Barreau	Nombre de mentions de spécialisation	%	Cumul (%)
TOTAL FRANCE ENTIERE	8 209	100,0	
<i>dont :</i>			
PARIS	1 364	16,6	16,6
LYON	550	6,7	23,3
MARSEILLE	349	4,3	27,6
LILLE	284	3,5	31,0
MONTPELLIER	274	3,3	34,4
BORDEAUX	260	3,2	37,5
HAUTS DE SEINE	260	3,2	40,7
TOULOUSE	252	3,1	43,8
RENNES	182	2,2	46,0
NANTES	176	2,1	48,1
VERSAILLES	160	1,9	50,1

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2016-"

Par ailleurs, plus de la moitié des mentions sont concentrées sur cinq mentions. Le droit du travail arrive en première position, représentant 17,4% des mentions, suivi du droit fiscal et douanier (11,2%), du droit des sociétés (9,7%), du droit de la sécurité sociale (9%) et enfin du droit de la famille et des personnes (8,9%) - **Figure 8** -.

Figure 8
Répartition nationale des mentions de spécialisation au 1^{er} janvier 2017
Huit mentions regroupent plus des trois-quarts d'entre elles



Les statistiques relatives à chaque barre sont présentées en annexe 1 (tableau A8)

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2017-"

Faible au plan national, la part de certaines mentions de spécialisation peut être non négligeable localement. Ainsi, le droit rural par exemple représente plus de 10% dans huit barreaux, dont Beauvais et Albi. Il s'agit de barreaux dans lesquels le nombre total de mentions est réduit (inférieur à 20).

- **Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation**

Toutes matières confondues, le taux de spécialisation des avocats inscrits au tableau s'élève à 12,5%. Ce taux varie considérablement d'un barreau à l'autre. Ainsi, parmi les barreaux composés de plus de cent avocats, ce taux est de 34,2% au barreau d'Epinal et de 1,5% au barreau d'Ajaccio.

- **Un nombre de mentions de spécialisation en baisse**

Entre 2016 et 2017, le nombre de mentions a connu une baisse de 3% au plan national (257 mentions de moins).

Cette baisse est imputable pour une grande part à celle enregistrée devant les barreaux de Marseille, du Val-D'oise et des Hauts-de-Seine Paris qui recensent à eux trois 141 mentions de moins qu'en 2016.

6. LES AVOCATS ETRANGERS

6.1 La répartition géographique des avocats étrangers

Au 1^{er} janvier 2017, 2 232 avocats étrangers ont été recensés sur l'ensemble du territoire, soit 56% de plus qu'en 2007 (805 avocats étrangers supplémentaires). Parmi les quinze barreaux qui comptent au moins dix avocats étrangers, les augmentations relatives les plus fortes concernent les barreaux de Montpellier et Nantes. Avec 629 avocats supplémentaires, le barreau de Paris a quant à lui participé à l'augmentation globale à hauteur de 78%.

- **Très forte concentration géographique des avocats étrangers**

Les avocats étrangers sont inscrits au tableau de soixante-cinq barreaux, dont plus des trois-quarts à celui de Paris (1 712). Avec 3,6%, le barreau des Hauts de Seine arrive en seconde position (80) - **Tableau 21** -. Notons que trente barreaux ne comptent qu'un seul avocat étranger et que six sur dix n'en comptent aucuns (99 barreaux).

Tableau 21
Nombre d'avocats étrangers par barreau
Quinze barreaux comptent plus de dix avocats étrangers

Barreau	Nombre total d'avocats	Avocats étrangers			Proportion d'avocats étrangers (%)
		Nombre	%	Cumul	
TOTAL	65 480	2 232	100,0		3,4
<i>dont :</i>					
PARIS	27 461	1 712	76,7	76,7	6,2
HAUTS DE SEINE	2 188	80	3,6	80,3	3,7
LYON	3 066	49	2,2	82,5	1,6
BORDEAUX	1 492	45	2,0	84,5	3,0
TOULOUSE	1 514	34	1,5	86,0	2,2
SEINE-SAINT-DENIS	570	31	1,4	87,4	5,4
NICE	1 053	29	1,3	88,7	2,8
LILLE	1 220	29	1,3	90,0	2,4
STRASBOURG	908	24	1,1	91,1	2,6
MARSEILLE	2 062	23	1,0	92,1	1,1
ESSONNE	347	21	0,9	93,1	6,1
MONTPELLIER	1 069	16	0,7	93,8	1,5
NANTES	976	14	0,6	94,4	1,4
VAL DE MARNE	562	13	0,6	95,0	2,3
AIX-en-PROVENCE	792	11	0,5	95,5	1,4

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2017-"

Les avocats étrangers représentent 3,4% de l'ensemble des avocats inscrits à un barreau français. Pour les barreaux dans lesquels ils sont les plus nombreux, cette part varie de 6,2% pour le barreau de Paris à 1,1% à Marseille.

6.2 Nationalité des avocats étrangers exerçant dans des barreaux français

Parmi les 2 232 avocats étrangers recensés en 2017, 1 125, soit un peu plus de la moitié sont originaires d'un pays de l'Union européenne pour la plus grande part d'Allemagne (9,6%) et du Royaume-Uni (8,7%).

Depuis dix ans, le nombre des avocats de l'Union européenne inscrits à un barreau français a fortement augmenté passant de 708 à 1 125 (+59%). Outre une partie de l'augmentation due à l'entrée de douze nouveaux pays en 2004 et 2007, cette hausse pourrait également s'expliquer, par la mise en œuvre de plusieurs directives européennes visant à faciliter l'exercice de la profession d'avocats dans un Etat membre de l'Union européenne autre que celui où la qualification professionnelle a été acquise.

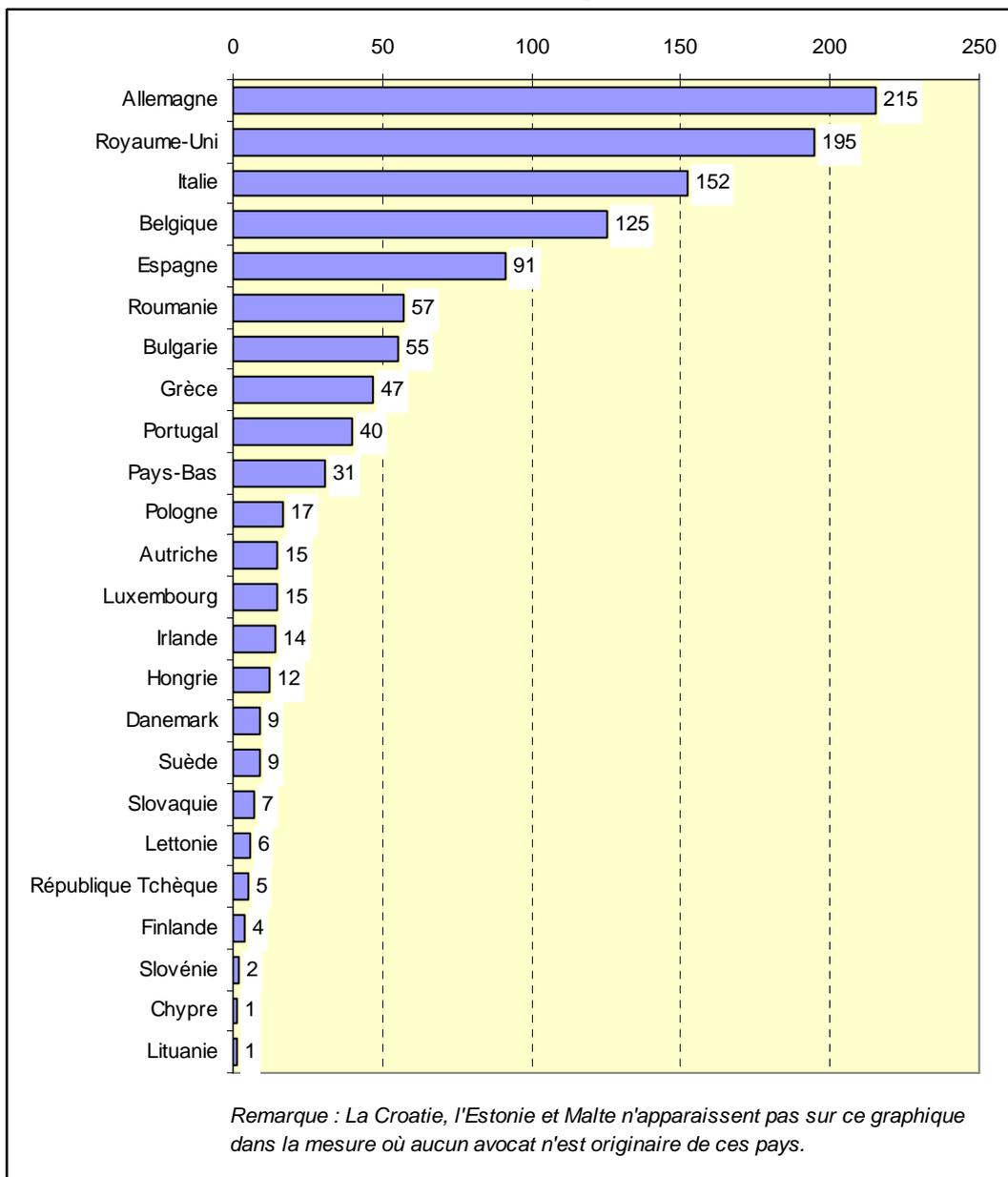
Hors Union européenne, les avocats sont principalement originaires d'un pays d'Afrique (28%) et d'Amérique du Nord (8,3%) - **Tableau 22 et Figures 9a et 9b** -.

Tableau 22
Répartition des avocats étrangers selon les nationalités
les plus représentées au 1^{er} janvier 2017

Nationalité	Nombre d'avocats étrangers	%
TOTAL	2 232	100,0
TOTAL Union Européenne	1 125	50,4
<i>dont :</i>		
Allemagne	215	9,6
Royaume-Uni	195	8,7
Italie	152	6,8
Belgique	125	5,6
Espagne	91	4,1
Roumanie	57	2,6
Bulgarie	55	2,5
Grèce	47	2,1
Portugal	40	1,8
Pays-Bas	31	1,4
Pologne	17	0,8
Autriche	15	0,7
Luxembourg	15	0,7
Irlande	14	0,6
Hongrie	12	0,5
TOTAL hors Union Européenne	1 107	49,6
<i>dont :</i>		
Afrique hors Maghreb	373	16,7
Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie)	255	11,4
Etats-Unis	132	5,9
Proche et Moyen-Orient	69	3,1
Amérique centrale et du Sud	62	2,8
Europe centrale et orientale	55	2,5
Canada	53	2,4
Chine	33	1,5
Confédération Suisse	17	0,8
Europe occidentale (hors UE, Suisse, Islande, Liechtenstein, Norvège)	16	0,7
Japon	14	0,6
Asie non francophone (hors Chine et Japon)	13	0,6

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2017-"

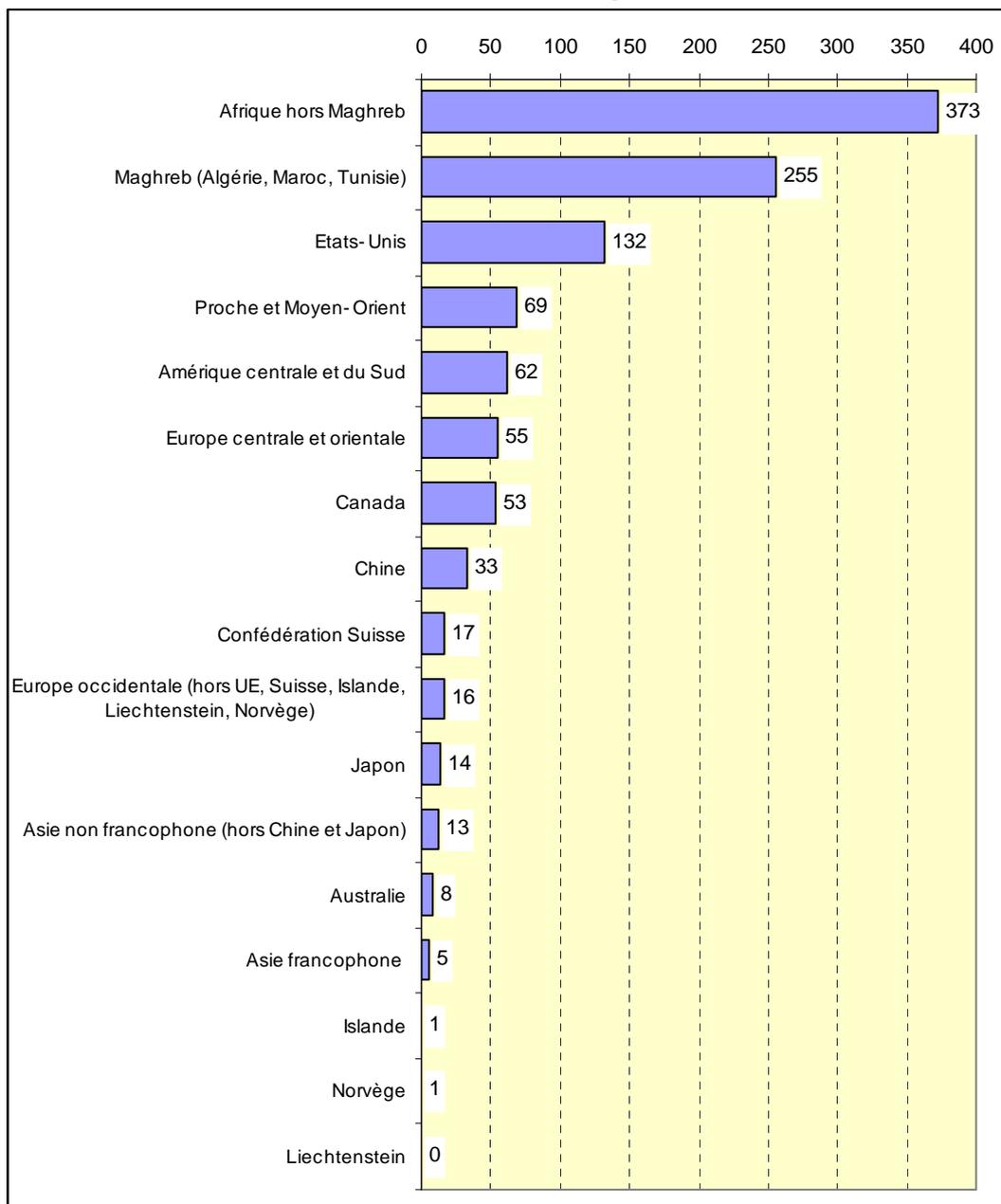
Figure 9a
Nombre d'avocats étrangers selon la nationalité en 2017
- Union Européenne -



Les statistiques plus détaillées sont présentées en annexe 1 (tableau A9a)

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2017"

Figure 9b
Nombre d'avocats étrangers selon la nationalité en 2017
- Hors Union Européenne -



Les statistiques plus détaillées sont présentées en annexe 1 (tableau A9a)

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2017-"

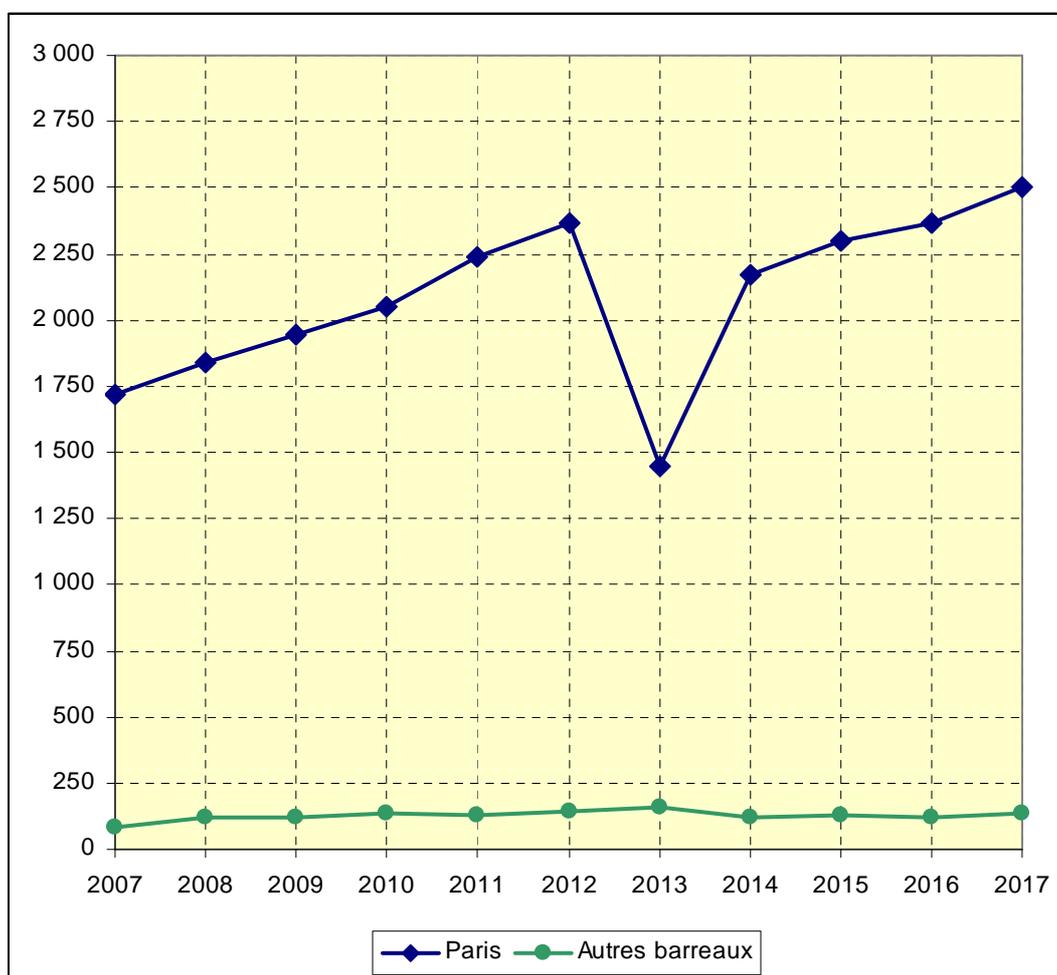
6.3 Exercice de la profession d'avocat par les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne selon qu'ils exercent sous le titre français d'avocat ou leur titre d'origine

Sur les 1 125 avocats étrangers issus d'un pays de l'Union européenne, plus des trois quarts exercent sous le titre français d'avocat⁵. Pour les deux nationalités les plus représentées, cette proportion atteint 80,5% pour les avocats d'origine allemande et 59,5% pour ceux originaires du Royaume-Uni.

7. LES AVOCATS INSCRITS A UN BARREAU ETRANGER

Au 1^{er} janvier 2017, 2 636 avocats sont inscrits à la fois à un barreau français et à un barreau étranger, soit 4% des avocats.

Figure 10
Evolution du nombre d'avocats inscrits à un barreau étranger entre 2007 à 2017



Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2017-"

⁵ Il s'agit des avocats ayant passé l'examen de l'article 99 du décret du 27/11/1991 ou ayant bénéficié de l'assimilation de l'article 89 de la loi du 31/12/1971 (Réforme de la loi du 11/02/2004).

Devant le barreau de Paris, la forte baisse observée entre 2012 et 2013 est imputable à une modification d'enregistrement de ces avocats⁶ - **Figure 10** -.

En 2017, le nombre d'avocats parisiens inscrits à un barreau étranger atteint un effectif de 2 500. Celui relatif aux autres barreaux reste relativement stable, autour de 130. La quasi-totalité concerne donc des avocats inscrits au barreau de Paris (95%), les 5% restant se répartissant entre quarante et un autres barreaux, notamment ceux de Marseille (18), Strasbourg (11) et Bordeaux (9) - (*voir annexe 1, tableau A10b*).

Sur les 1 613 avocats inscrits également dans un barreau d'un pays de l'Union européenne, près de quatre sur dix le sont au Royaume-Uni (37%) et un tiers se partagent entre la Belgique (22,4%) et l'Allemagne (10%).

Hors Union européenne, près des deux-tiers sont inscrits dans un barreau d'Amérique du Nord -Etats-Unis (54%) ou du Canada (8,3%) et 10% en Suisse – **Tableau 23** - (*voir annexe 1, tableau A10a*).

Tableau 23
Répartition des avocats également inscrits à un barreau étranger selon les pays les plus représentés au 1^{er} janvier 2017

Pays	Nombre	%	% (pour 100 UE et pour 100 hors UE)
TOTAL	2 636	100,0	
TOTAL Union Européenne	1 613	61,2	100,0
<i>dont :</i>			
Royaume-Uni	598	22,7	37,1
Belgique	362	13,7	22,4
Allemagne	160	6,1	9,9
Luxembourg	136	5,2	8,4
Espagne	134	5,1	8,3
Italie	90	3,4	5,6
Grèce	29	1,1	1,8
TOTAL hors Union Européenne	1 023	38,8	100,0
<i>dont :</i>			
Etats-Unis	550	20,9	53,8
Confédération Suisse	104	3,9	10,2
Canada	85	3,2	8,3
Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie)	66	2,5	6,5
Amérique centrale et du Sud	59	2,2	5,8
Afrique hors Maghreb	53	2,0	5,2
Proche et Moyen-Orient	52	2,0	5,1

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2017 -"

⁶ En effet, au 1^{er} janvier 2013, les avocats en omission et mis en congés ont été retirés contrairement aux autres années où ils étaient intégrés.

8. LES BUREAUX SECONDAIRES

Le nombre de bureaux secondaires ouverts dans le ressort des barreaux par des avocats non inscrits à ces barreaux a augmenté de 39% entre 2007 et 2017, passant de 876 à 1 221.

En 2017, la moitié d'entre eux sont situés dans dix-neuf barreaux, dont 16,5% dans le ressort du barreau de Paris et 5,2% dans celui de Bordeaux. Quinze barreaux ne comptent aucun bureau secondaire - **Tableau 24** -.

Tableau 24
Répartition des bureaux secondaires (%)
La moitié des bureaux secondaires sont répartis sur dix-neuf barreaux

Barreau	Nombre de bureaux secondaires	%	Cumul
TOTAL	1 221	100,0	
<i>dont :</i>			
PARIS	202	16,5	16,5
BORDEAUX	64	5,2	21,8
MARSEILLE	40	3,3	25,1
ESSONNE	29	2,4	27,4
VERSAILLES	26	2,1	29,6
MONTPELLIER	25	2,0	31,6
AIX-en-PROVENCE	24	2,0	33,6
NICE	22	1,8	35,4
AVIGNON	19	1,6	36,9
TOULOUSE	19	1,6	38,5
AIN	18	1,5	40,0
BAYONNE	17	1,4	41,4
NIMES	17	1,4	42,8
ANNECY	15	1,2	44,0
GRASSE	15	1,2	45,2
VAL D'OISE	15	1,2	46,4
LIBOURNE	14	1,1	47,6
ORLEANS	14	1,1	48,7
GRENOBLE	13	1,1	49,8

Les statistiques relatives à chaque barreau sont présentées en annexe 1 (tableau A11).

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2017-"

ANNEXE 1

TABLEAUX STATISTIQUES

LISTE DES TABLEAUX

N°	TABLEAUX	Page
A1	Nombre d'avocats par barreau et ressort de cour d'appel au 1 ^{er} janvier 2017.....	44
A2a	Nombre d'avocats pour 100 000 habitants par barreau et ressort de cour d'appel au 1 ^{er} janvier 2017.....	49
A2b	Nombre d'avocats pour 100 000 habitants par département au 1 ^{er} janvier 2017	54
A3	Répartition des avocats selon le sexe par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2017– - <i>Proportion de femmes inscrites au barreau (%)</i>	56
A4	Evolution du nombre d'avocats par barreau et ressort de cour d'appel de 2007 à 2017 - <i>Taux d'accroissement 2007-2017 (%)</i> -.....	61
A5	Répartition des avocats honoraires selon le sexe par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2017 - <i>Proportion de femmes (%)</i>	65
A6	Répartition des avocats selon le mode d'exercice, par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2017.....	70
A7a	Nombre de groupements d'exercice par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2017.....	75
A7b	Nombre de sociétés de participations financières de profession libérale par barreau au 1er janvier 2017.....	80
A8	Nombre de mentions de spécialisation par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2017.....	81
A9a	Répartition des avocats étrangers selon leur nationalité de 2007 à 2017 (Taux d'accroissement 2007-2017 (%)).....	88
A9b	Répartition des avocats de l'Union Européenne, de la Confédération Suisse, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège selon le titre sous lequel ils exercent au 1er janvier 2017 et leur nationalité - <i>% d'avocats exerçant sous le titre français d'avocat</i> -.....	89
A9c	Répartition des avocats de l'Union Européenne, de la Confédération Suisse, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège selon le titre sous lequel ils exercent au 1er janvier 2017 par barreau.....	90

A10a	Répartition des avocats également inscrits à un barreau étranger au 1er janvier 2017.....	91
A10b	Evolution du nombre d'avocats également inscrits à un barreau étranger de 2007 à 2017.....	92
A11	Evolution du nombre de bureaux secondaires ouverts dans le ressort des barreaux par des avocats non inscrits à ces barreaux de 2007 à 2017.....	94